

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Modification simplifiée n°2 du PLU	Parent

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet (procédure de modification simplifiée)
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet (procédure de modification simplifiée)

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire (API)
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Service Urbanisme Planification Direction Aménagement Durable de l'Espace 20 rue de la Liberté – BP 90162 63504 ISSOIRE Cedex Tel : 04.15.62.20.00 urbanisme@capiissoire.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
Oui	Schéma de Cohérence Territoriale Agglo Pays d'Issoire approuvé le 1 ^{er} mars 2018.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
Oui	La commune de Parent dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 2 avril 2015. Une procédure de modification simplifiée a été approuvée en conseil communautaire le 12 juillet 2017.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	841 (données INSEE 2016)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	3,8 km ²
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Les changements concernant le règlement et les 2 OAP des zones AU1 (1,9 ha pour la zone de La Garde et 1,8 ha pour la zone du Suquet)
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Zones U : 62,4 ha Zones AU : 4,67 ha Zone A : 175,98 ha Zones N : 133,15 ha

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)	
Grandes orientations du PADD :	
<ul style="list-style-type: none"> - Maitriser les dynamiques démographiques et le développement de l'urbanisation - Améliorer le fonctionnement urbain du territoire communal - Renforcer l'image de Parent et préserver son cadre de vie - Conforter les différentes activités économiques du territoire 	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure	
La présente procédure a pour objet l'adaptation des orientations d'aménagement et de programmation et du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme, et notamment :	
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Modification du volet patrimonial et archéologique de l'OAP de La Garde :</u> La tonne actuellement présente sur le site est en très mauvais état et est sur le point de s'effondrer. Il s'agit donc de supprimer l'obligation de la préserver, l'édifice ayant perdu tout intérêt patrimonial. De plus, une étude d'archéologie préventive a été réalisée sur ce secteur en 2016 et prévoit des prescriptions particulières sur une partie du tènement. Il est donc nécessaire de porter cette étude à la connaissance du public pour que le(s) futur(s) aménageur(s) puissent en tenir compte. - <u>Modification des orientations d'aménagement et de programmation de la Garde et du Suquet :</u> Les OAP actuelles sur ces deux secteurs imposent une diversification des formes d'habitat. Celle relative au secteur de la Garde demande également la création de 6 logements locatifs. Toutefois, aucune de ces orientations ne prévoit clairement la création de logements sociaux. Afin de mieux répondre aux objectifs de diversification du parc de logements et de mixité sociale, tels que définis dans le projet d'aménagement et de développement durable du PLU, il s'agit donc de compléter ces OAP en inscrivant des objectifs de mixité sociale au sein des opérations concernées. - <u>Suppression de l'obligation de réaliser des bassins d'orage sur les OAP de la Garde et du Suquet et remplacement par l'inscription d'un débit de fuite maximal obligatoire :</u> Les OAP actuelles imposent la création d'un bassin d'orage pour chaque opération et en déterminent son emplacement. De plus, l'emplacement prévu pour le bassin d'orage de la Garde est sur un secteur pentu situé au-dessus du ruisseau du Chirot ; une telle implantation conduirait à des terrassements très importants sur un secteur sensible du point de vue des risques de ruissellement et coulées de boue. Afin d'apporter plus de souplesse dans l'aménagement de ces secteurs tout en garantissant une bonne gestion des eaux pluviales, il est donc nécessaire de remplacer l'obligation de créer des bassins d'orage par une règle imposant un débit de fuite maximal par opération et de demander le maintien d'un espace vert en amont du ruisseau du Chirot sur le secteur de la Garde. - <u>Rectification d'une erreur sur l'emplacement des réseaux sur le secteur de La Garde :</u> Le raccordement aux réseaux peut se faire au niveau de la RD1 et non de la RD335. 	

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
	Non	

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		NON	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		NON	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		NON	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		NON	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	OUI		Le SDAGE Loire-Bretagne entré en vigueur le 04/11/2015 Le SAGE Allier Aval entré en vigueur le 13/11/2015
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	OUI		Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire (API)

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
Seules les 2 zones AU1 sont concernées par la présente modification simplifiée.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de centralité urbaine • Commune péri-urbaine de première couronne • Commune péri-urbaine éloignée • Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural • Commune rurale • Autre : (précisez) Pôle local avec la commune voisine de Coudes

4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	SANS OBJET
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	SANS OBJET
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	SANS OBJET
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	SANS OBJET
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	SANS OBJET
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	SANS OBJET
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	SANS OBJET
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	SANS OBJET
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	SANS OBJET
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	SANS OBJET
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	SANS OBJET
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ?	SANS OBJET

Indiquez lequel et comment il s'applique ?

Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		non	
Des espaces boisés ?		non	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		non	

Complétez si nécessaire

Le projet de modification simplifiée ne concerne que les zone AU1 du PLU, déjà ouvertes à l'urbanisation.

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

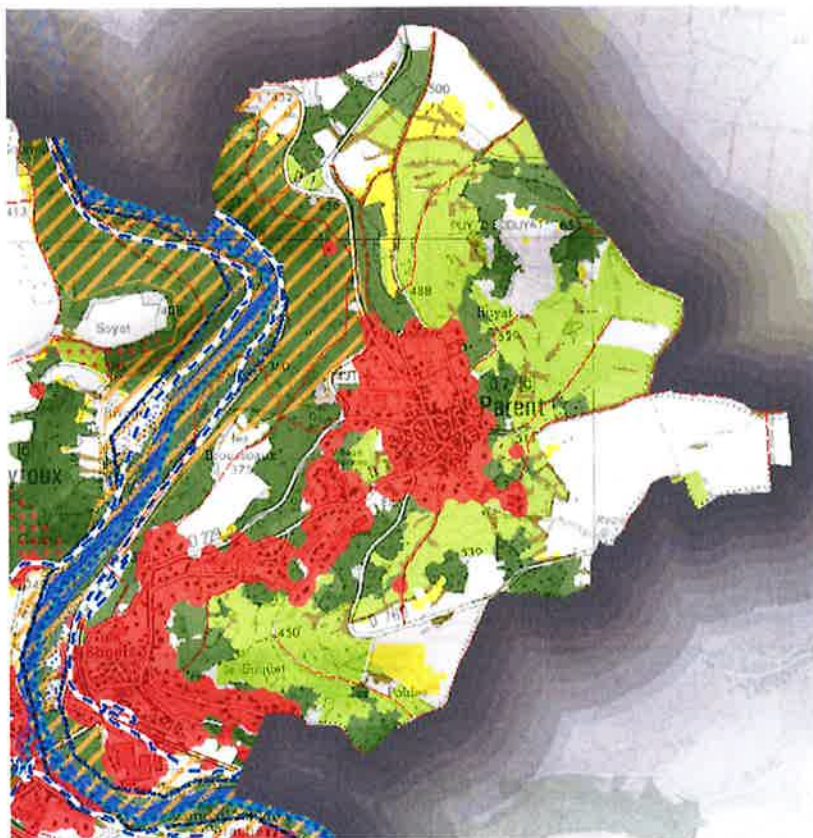
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	OUI		La commune de Parent est concernée par la zone Natura 2000 FR8301038 - Val d'Allier – Alagnon (zone N du PLU) : la modification simplifiée ne concernant que les zones AU1 et ne prévoyant pas de nouvelles constructions sur ce secteur, en grande partie inondable (PPRi du Val d'Allier Issoirien), il n'y a pas d'incidence sur ce secteur.
Un parc naturel national ou régional ?		NON	
Une réserve naturelle nationale ?		NON	
Un espace naturel sensible ?		NON	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	OUI		<p>La commune comprend 2 ZNIEFF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 830000173 Val d'Allier de Longues à Coudes - ZNIEFF 830007463 Lit majeur de l'Allier moyen <p>Comme pour la zone Natura 2000, les ZNIEFF étant en zone N ou Ap du PLU, la modification simplifiée n'a pas d'incidence sur ces secteurs.</p>
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		NON	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>		NON	
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>	OUI		L'Allier traverse la partie ouest de la commune du sud au nord. La modification simplifiée n'a pas d'incidence sur les abords de l'Allier.

Complétez si nécessaire

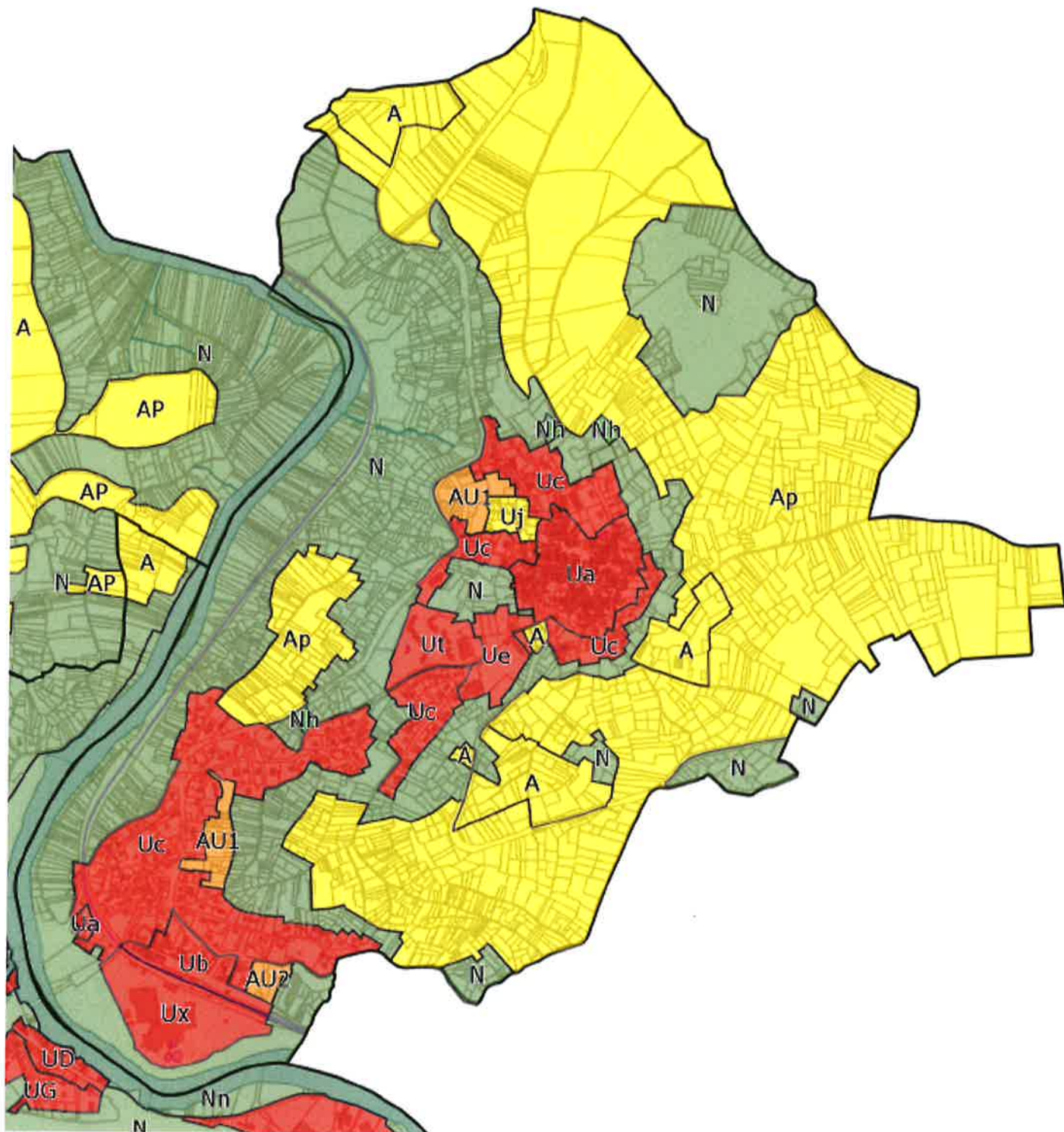
4.4 Continuités écologiques

<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	<p>Oui</p>	<p>Un état initial et une évaluation environnementale identifiant la trame verte et bleu ont été réalisés dans le cadre de la révision du SCoT du Pays d'Issoire approuvée en 2018 et dans le PLU de Parent approuvé en 2015.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	<p>Comme le montre l'extrait de l'Atlas de la trame verte et bleue issue des documents du SCOT Agglo Pays d'Issoire (SCoT intégrateur approuvé le 1^{er} mars 2018) et le zonage du PLU, la quasi-totalité des éléments de la TVB sont en dehors des zones constructibles du PLU.</p>	

Éléments prescriptifs	Enjeux	Autres éléments
<p>Réservoir de biodiversité</p> <p>Corridors écologiques de la trame verte</p> <ul style="list-style-type: none"> Sous-trame des milieux forestiers et boisés Zones relais de la sous-trame boisée Sous-trame des milieux agricoles et ouverts Zones relais de la sous-trame des milieux agricoles et ouverts Sous-trame des milieux thermophiles <p>Réservoirs et corridors de la trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Surfaces en eau Cours d'eau en Ilste 1 Cours d'eau en Ilste 2 Autres cours d'eau Zones humides : fortes observations et zones en eau sur le SAGE Allier, inventaire du SAGE Alagnon, pré-inventaire de l'état Zones Inondables 	<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> Linéaire d'intérêt écologique prioritaire pour mettre en place un plan de gestion ou des mesures de protection Zones de nature quotidienne à mieux gérer du PNR Livradols Forez Zones d'intérêt local de la ZPS du pays des Couzes Captage AEP Périmètre de protection des captages Sentiers et chemins <p>Corridors écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> A améliorer A remettre en bon état <p>Par dessous l'A75</p> <ul style="list-style-type: none"> Aquatique Terrestre Terrestre et aquatique <p>Par dessus l'A75</p> <ul style="list-style-type: none"> Terrestre <p> Espace de mobilité optimal de l'Allier</p>	<p>Perturbations et obstacles</p> <ul style="list-style-type: none"> Tâche urbaine A 75 Ligne électrique THT Parc éolien Carrrières <p>Obstacles sur les rivières</p> <ul style="list-style-type: none"> Barrage Obstacle induit par un pont Seuil en rivière Non renseigné



Extrait de l'atlas de la trame verte et bleue du SCoT



Plan de zonage du PLU de Parent

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		NON	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	OUI		La commune est concernée dans sa partie sud-ouest par les périmètres de protection du Pont sur la Couze et de l'Eglise Saint Genès (classés au titre des Monuments Historiques – commune de Coudes). Il n'y a pas d'enjeu identifié dans le cadre de la présente procédure.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		NON	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		NON	
Autres captages prioritaires ?		NON	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	OUI		La gestion de l'eau potable est assurée par le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire. La totalité des zones habitées de la commune est desservie par le réseau AEP.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	OUI		La commune de Parent est dotée d'un réseau d'assainissement collectif et raccordée à la nouvelle station d'épuration intercommunale de Montpeyroux qui a une capacité d'accueil de 5 960 E.H (communes de Chadeleuf, Coudes, Montpeyroux, Neschers et Parent).
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?		NON	
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		NON	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=	OUI		La commune compte 4 sites Basias : - 2 anciennes décharges situées en zone N du PLU, - La papeterie en activité et une ancienne centrale électrique thermique situées en zone Ux du PLU Il n'y a pas d'enjeu identifié dans le cadre de la procédure de modification simplifiée.
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		NON	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	OUI		Les zones AU1 sont concernées par un risque sismique modéré, un risque mouvement de terrain faible (une partie du secteur de La Garde) et un risque Argiles fort. Au vu de l'objet de la modification simplifiée, l'exposition à ces risques n'est pas accrue par la procédure, celle-ci n'impactant les zones AU1 que très partiellement et ne créant pas de logements supplémentaires par rapport au PLU actuel. Au contraire, le fait de rajouter un débit de fuite maximal en cas de pluie décennale permettra d'améliorer la gestion des eaux pluviales et donc de limiter les risques de ruissellements et coulées de boue.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		NON	Les zones Ux, Ua, Ub et Uc du quartier de la gare, concernées par le PPRi du Val d'Allier Issoirien, ne sont pas impactées par la présente modification simplifiée.
Nuisances ?		NON	<i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		NON	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	OUI		La gare de Parent-Coudes-Champeix est située sur la commune de Parent.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		NON	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		NON	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		NON	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		NON	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure / 1 arrêté	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 20/08/2020

Lieu : Issoire

NOM | PRENOM

SIGNATURE

Pour le Président, Bertrand BARRAUD,
Et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président, David COSTON



ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier
Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	➤ Emilie Barge, Responsable Urbanisme-Planification
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	➤ Communauté d'Agglomération Pays d'Issoire (API) Service Urbanisme-Planification Direction Aménagement Durable de l'Espace 20 rue de la Liberté – BP 90162 63504 ISSOIRE Cedex Tel : 04.15.62.20.00 Ligne directe : 04 73 55 62 71 Mail : emilie.barge@capissoire.fr

